Envoyé en préfecture le 04/12/2025
Reçu en préfecture le 04/12/2025
Publié le
ID : 022-212202832-20251127-07_11_2025-DE

SEANCE DU 27 Novembre 2025

Le vingt-sept novembre deux mille vingt-cinq, à dix-huit heures quarante-cinq, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Claude PIRIOU à la Mairie de Saint-Clet.

Date de la convocation :	Le 17 novembre 2025	
Présents :	Claude PIRIOU	Alexandre LE DANTEC
	Laure ROPERS	Gérard LE CABEC
	Arnaud LE BRAS	Claude HAMON
	Eric MORDELET	Guirec SCOLAN
	Odile HERVE	Joël PIRIOU
		Clet LE NORMAND
Absents excusés :		
Absents :		
Pouvoirs :		
Quorum :	Atteint	
Secrétaire de séance :	Odile HERVE	

N° 07.11.2025 – changement de l'équipement de chauffage de la médiathèque – Pompe à chaleur :

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU le diagnostic réalisé sur la pompe à chaleur de la médiathèque communale mettant en évidence un condensateur perforé ;

CONSIDÉRANT que l'équipement, installé il y a plus de 20 ans, est en fin de vie technique et que la réparation du module existant serait coûteuse, et incertaine

CONSIDÉRANT que deux entreprises spécialisées ont été consultées et ont chacune établi une offre chiffrée pour le remplacement complet du module de la pompe à chaleur ;

CONSIDÉRANT la comparaison des offres suivantes :

Prestataire	Montant HT	Montant TTC	Observations
DALKIA	14 781 € HT	17 737,20 € TTC	Offre incluant PAC Panasonic + désembouage + contrôle DESP
ARGOAT FROID ÉNERGIE	**8 960 € HT**	**10 752 € TTC**	Offre incluant PAC Hitachi + désembouage – contrôle DESP non requis car PAC monobloc certifiée en usine

Envoyé en préfecture le 04/12/2025
Reçu en préfecture le 04/12/2025
Publié le
ID : 022-212202832-20251127-07_11_2025-DE

CONSIDÉRANT que l'offre ARGOAT FROID ÉNERGIE est l'offre économiquement la plus avantageuse pour la Commune, tout en répondant aux besoins techniques identifiés ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

DÉCIDE de retenir ARGOAT FROID ÉNERGIE comme prestataire pour le remplacement de la pompe à chaleur de la médiathèque pour une prestation d'un montant de 8 960 € HT soit 10 752 € TTC ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier y compris le mandatement des factures ;

Pour extrait conforme au registre

Le Maire,
Claude PIRIOU,

MAIRIE DE SAINT-CLET
22260

La Secrétaire de séance,
Odile HERVE